

# **LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE**

## **Communiqué Compte-rendu de l'action de l'intersyndicale et du collectif étudiant du vendredi 28 février 2014**

**Le vendredi 28 février a été une journée d'action pour l'intersyndicale du Pôle Guyane, le mouvement gréviste et leurs soutiens.**

**A 9h, l'intersyndicale a épaulé les collègues élus au Conseil d'école de l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, ex IUFM) qui ont barré l'entrée de la salle où devait se tenir le premier conseil d'école, obligeant le secrétaire général du rectorat, venu présider le CE, à négocier.**

A l'origine de cette action, un déclencheur principal : la nomination au conseil d'école (CE) de deux représentants de l'UAG par la présidente Corinne Mencé Caster, dont l'un d'eux était l'administrateur provisoire contesté de l'ESPE et ex chef de département STS de l'IESG, mis en cause durant la grève.

### **Nous avons obtenu :**

que le CE ne se tienne pas avec les deux personnes dont la nomination est controversée

que les deux représentants de l'UAG soient choisis par la présidente sur une liste de six personnes proposée par les membres élus du CE de l'ESPE

qu'une réunion de travail se tienne sur ce point avec les élus du CE de l'ESPE et les représentants du rectorat, ces derniers ne participant pas au choix des six noms

Les collègues élus au CE de l'ESPE qui ont mené cette action étaient d'accord pour tenir cette réunion immédiatement, mais les autres élus ont souhaité qu'elle soit repoussée.

**A 14h, l'intersyndicale et ses soutiens se sont rendus à l'IESG (Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane) où devait se tenir un conseil d'administration restreint (CAR). Rappelons que ce CAR est aujourd'hui constitué, suite aux démissions ayant eu lieu pendant le mouvement de grève :**

1. de l'ex directeur de l'IESG suspendu de ses fonctions
- 1- de l'ex vice-président du Pôle suspendu de ses fonctions
- 2- de l'ex chef de département LSH contestée
- 3- d'un remplaçant de l'ex chef de département STS contesté, ce dernier, actuel administrateur provisoire de l'ESPE, ayant dû abandonner son siège après être devenu professeur des universités.

Ces quatre personnes ont pris la décision la semaine dernière :

- de bloquer le recrutement sur deux des trois postes de maître de conférences dont la publication avait été demandée par le conseil de département LSH à l'unanimité moins une voix.
- d'empêcher la réorganisation du département LSH, votée à l'unanimité, avec une répartition des responsabilités plus conforme aux compétences des uns et des autres. Deux maîtres de conférences qui épaulent la nouvelle chef de département devaient exercer les responsabilités de domaine. L'ensemble des responsables de diplômes restaient en place.

Ces quatre personnes devaient en outre ce vendredi valider les déclarations prévisionnelles de service de l'ensemble du personnel, y compris des chargés de cours vacataires ayant des services de 180, 190 voire 200 heures, en violation manifeste du protocole d'accord du 11 novembre qui limite ces services à 60h (services établis dans le département LSH sous la responsabilité de l'ex-chef de département).

L'intention des protestataires était d'exiger que le CAR se tienne en présence de deux représentants de l'ICE, afin, comme dans les conseils municipaux, d'exercer un contrôle citoyen sur les débats.

Constatant la présence d'une douzaine de personnes devant le bureau où devait se tenir le CAR, Madame Corval a pris l'initiative, sans même leur demander ce qu'ils voulaient, d'annuler celui-ci. Elle a ensuite invité les personnes présentes (ICE et sympathisants) à une réunion, en présence de la responsable administrative envoyée par le ministère et de son adjoint à l'IESG dans le directoire.

Lors de cette réunion, l'ICE lui a fait part de son fort mécontentement et de la perte de confiance qui résultait du non respect de la « clause des 60 heures » du protocole, de sa décision unilatérale de provoquer des élections de l'IESG sans

révision des statuts, et de manière générale, de son absence de dialogue avec l'ICE et de la façon dont elle laissait les adversaires du mouvement gréviste pourtant très minoritaires aux manettes.

Nous lui avons rappelé les multiples tentatives que nous avons faites pour dialoguer ou pour collaborer, y compris avec les adversaires du mouvement et le fait que ce sont ces derniers qui rompent sans cesse la trêve et ne cessent de nous harceler, en refusant d'appliquer la clause des 60 h du protocole d'accord, en refusant les décisions du conseil de département LSH, ou encore en faisant nommer à l'ESPE des représentants de l'UAG inacceptables.

**Nous avons obtenu :**

- des assurances au sujet du fonctionnement du département LSH.
- l'administratrice provisoire rencontrera désormais l'ICE tous les 15 jours.

La question des élections à l'IESG reste un point conflictuel. L'ICE persiste à estimer que dans l'attente de la création des conseils de la future Université de la Guyane, la présence d'un CA de l'IESG n'est pas nécessaire et que des élections avec les statuts actuels posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

*L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant*

*28 février 2014*

